

Nombre de membres titulaires	: 34
En exercice	: 36
Présents	: 21
Votants	: 24
Convocation et affichage	: 09/09/2021
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christian MASSOLA

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Simon PLENET), Dominique MAZINGARBE (pouvoir à Laurence DUMAS), Laurent TORGUE (pouvoir à Richard MOLINA).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Brigitte BOURRET, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, William PRIOLON, Yves RULLIÈRE

**BC-2021-286 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 8 JUILLET**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 8 juillet 2021,  
CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-287 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC, AU DEPARTEMENT, ET A LA SOFIA, DANS LE CADRE DU PROJET FETE DU LIVRE JEUNESSE 2022**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les demandes de subvention auprès de la DRAC et du Département de l'Ardèche au titre de la Fête du livre jeunesse 2022 - volet Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-288 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SAS PASS CULTURE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le SAS Pass culture dans le cadre du dispositif mis en place par le ministère de la culture.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**BC-2021-289 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE AU TITRE DU SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES DU TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2021**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs ci-annexée, impliquant une aide de 61.000€ du Département de l'Ardèche pour la mise en œuvre de la saison En Scènes d'Annonay Rhône Agglo au titre du soutien aux structures culturelles du territoire en 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à signer la convention ci-annexée et toute pièce se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-290 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE DE LA LOMBARDIERE ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LA COMMUNE DE DAVEZIEUX**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la convention d'utilisation du gymnase de La Lombardière par la commune de Davézieux ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-291 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AIDES AUX COMMUNES DANS LE CADRE D'UN REAMENAGEMENT DE CENTRE-BOURG VISANT A LA CREATION, AU MAINTIEN OU AU DEVELOPPEMENT D'UN COMMERCE DE PROXIMITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention à la commune de Vinzieux pour un montant maximum de 20 000,00 €, sous réserve du vote du budget 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-292 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions aux entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 48.334,00 €, sous réserve du vote du budget 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-293 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUSTER VILESTA**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

ATTRIBUE une subvention de 3 000 € par année civile pour les périodes 2021, 2022 et 2023.

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-294 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU RESEAU ENTREPRENDRE DRÔME-ARDECHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

ATTRIBUE une subvention de 2 000 € pour l'année civile 2021.

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-295 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 47 RUE LEO LAGRANGE 07100 ANNONAY AUPRES DE LA S.A ZIDCOM INVESTMENTS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro BD 48 d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> et du bâtiment de 2 750 m<sup>2</sup>, le tout moyennant le prix toutes taxes comprises de 1 300 000 € TTC.

PRECISE que les frais de notaires seront supportés par Annonay Rhône Agglo

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-296 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE MARENTON - ANNONAY - CESSIION DE PARCELLES A L'ENTREPRISE LES MAISONS DU GROUPE, EN LIMITE DE SON SITE ACTUEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE SON ACTIVITE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ABROGE** la délibération 2016.29 du bureau communautaire en date du 4 février 2016,

**CÈDE** un terrain d'environ 5 500 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées BE 70, 561, 981, 995 ainsi que les parcelles cadastrées BE 982 et 994 sur la propriété Moraillon à Annonay, au prix de 22 € HT/m<sup>2</sup> soit un total d'environ 121 000 € HT, à Monsieur Olivier Barbato, ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

**PRÉCISE** que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-297 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE RELATIVE AU CONTRAT TERRITORIAL DE TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE (C2T2A) ENTRE L'AGGLOMERATION, LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le projet d'avenant à la convention cadre tripartite avec le département de l'Ardèche et la chambre d'agriculture de l'Ardèche ci-annexé,

**APPROUVE** les fiches actions afférentes ci-annexées,

**S'ENGAGE** à mettre en œuvre les actions dans la limite des inscriptions budgétaires,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou l' élu en charge du dossier, à signer l'avenant à la convention cadre et les fiches-actions ou tout autre document se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-298 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -  
AGRICULTURE - SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DANS LE CAPITAL DE  
LA SCIC D'ARDECHE ET DE SAISON**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la souscription de 10 (dix) parts sociales, d'une valeur nominale fixée à 100 euros, au capital de la SCIC D'Ardèche & de Saison, soit 1 000 euros,  
**AUTORISE** Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer le bulletin de souscription ou tout autre document se rapportant à ce dossier,  
**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-299 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -  
DEVELOPPEMENT DURABLE-DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME WATTY -  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ECO CO2 ET D'UNE CONVENTION DE  
PORTAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention avec Eco CO2 et le devis portant sur le déploiement du programme Watty ci-annexés, et ce, sous réserve du vote des crédits afférents lors de l'adoption du budget,

**APPROUVE** les termes de la convention de portage du dispositif pour le compte du Val d'AY,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes autres pièces afférentes à ce dossier

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-300 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -  
DEVELOPPEMENT DURABLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE  
CPIE DU PILAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET "CHANGEMENT  
CLIMATIQUE ET RESSOURCE EN EAU"**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention avec le CPIE du Pilat et le devis portant sur le déploiement du programme « Eau et changement climatique » ci-annexés,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes autres pièces afférentes à ce dossier

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

**BC-2021-301 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ACQUISITION D'UNE  
EMPRISE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STEP -  
MONSIEUR ANDRE CHOMEL - COMMUNE DE PEAUGRES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrées ZA40, d'une superficie de totale de 8005m<sup>2</sup> pour une surface de 4025m<sup>2</sup> m<sup>2</sup> au prix de 2€ le m<sup>2</sup>, soit 8050 € TTC ;

**PRECISE** que les frais de géomètres et de notaires seront supportés par Annonay Rhône Agglo ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président en charge de l'assainissement à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-302 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION TYPE POUR LA REALISATION DE BRANCHEMENT EN DOMAINE PRIVE - MONSIEUR TEYSSIER**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-303 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION POUR LA REALISATION DE BRANCHEMENT EN DOMAINE PRIVE - MADAME DOREL**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-304 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE RETROCESSION DES RESEAUX - MONSIEUR CHATRON**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**DONNE** délégation de signature à Monsieur le Président

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-305 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION POUR LA REALISATION DE BRANCHEMENT EN DOMAINE PRIVE - MONSIEUR ET MADAME CHOMEL**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-306 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE LE MONESTIER - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RMC ET DU DÉPARTEMENT**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau pour réalisation des opérations susmentionnées,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-307 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - MISE EN SEPARATIF - RUE DE LA PLANTAS - COMMUNE DE VERNOSC LES ANNONAY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour réalisation des opérations susmentionnées,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-308 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS PLASTIQUES AGRICOLES 2021 À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDÈCHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 700€ au profit de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour la collecte des déchets plastiques agricoles 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-309 - RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS D'EMPLOIS POUR LA REGIE DE L'EAU**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Technicien territorial	B	2	TC - 35H

Adjoint administratif	C	1	TC – 35H
Agent de maîtrise	C	1	TC - 35H

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-310 - RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT DE PROJET - GESTIONNAIRE DISPOSITIF LEADER**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**AUTORISE** la création d'un emploi non permanent pour le service développement durable, sous forme d'un contrat de projet d'une durée de 2 ans avec possibilité de reconduction expresse en fonction de la durée des missions, dans la limite de 6 ans de contrat au total,

**DIT** que l'emploi créé correspondra au cadre d'emploi de rédacteur territorial avec une rémunération basée sur la grille indiciaire de ce cadre d'emploi et un régime indemnitaire correspondant à l'emploi de gestionnaire,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au recrutement et signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération

**Fait à Davézieux, le 16/09/21**

**Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Le Président**

**Simon PLENET**



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché le 23/09/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales